Image not found or type unknown

Harcèlement moral à l'école

Par **chris8610**, le **10/11/2009** à **12:25**

Bonjour,
je constate de plus en plus de harcèlement moral à l'école. Je ne parle pas de petites disputes ou taquinerie mais je parle de comportement incessant et répété par une ou plusieurs enfants dans le but de nuire à un autre enfant qui va alors se sentir diminué mentalement.

Il y a alors des actes matériels qui sont soit des paroles humiliante ou/et blessantes; des actes positifs tels que des coups de pied,...

Il y a un élément moral: le fait de vouloir harceler autrui, de le diminué mentalement,...

Il y a un caractere de repetition des actes.

Il y a une consequence sur les conditions de travail et de vie à l'école puisque l'enfant ne se sent pas bien, il ne veux plus y aller, s'il y va il passe sa journée avec la peur au ventre, peur que ces mots ou gestes qui le blesse recommence.

Il y a des consequences morales: cela peut aboutir à une depression et à un desir de se sucider pour echapper à cette pression morale.

Je voulais savoir si cela rentre dans le champs d'application de l'article 222-33-2 du code pénal. En effet, les elements constitutifs de ce texte parraissent remplis mais il parle de "professionnel". Sinon, Y a t-il un texte applicable au harcèlement moral à l'école entre éléves.

Je vous remercie.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés